

Population, emploi et revenus

Chapitre 7

Nous verrons d'abord :

1. Les composantes d'une analyse démographique
2. Les tendances générales observées
3. Le déclin démographique.

7.1 Les composantes de la population

L'accroissement naturel de la population représente la différence entre les naissances et les décès.

Le solde migratoire mesure l'écart entre les immigrants et les émigrants.

$$P_x = P_{(x-1)} + (N_x - D_x) + (I_x - E_x)$$

P_x = la population de l'année en cours

$P_{(x-1)}$ = la population de l'année précédente

N = naissances

D = les décès

I = l'immigration

E = l'émigration

La population de l'année en cours (l'année x) est égale à la population de l'année précédente ($x-1$), à laquelle on ajoute le solde des naissances moins les décès ($N-D$), de même que le solde migratoire, soit l'immigration moins l'émigration ($I-E$).

Tendances démographiques du Québec, de l'Ontario et du Canada, 1961-2001

Annuel	1961	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Québec								
Population totale (milliers)	5 259	6 028	6 235	6 438	6 540	6 896	7 139	7 237
Croissance annuelle moyenne (%)	—	0,8	0,7	0,8	0,4	0,3	0,7	0,3
Pourcentage de la population au Canada	28,8	28,0	27,1	26,2	25,8	25,3	24,8	24,1
Ontario								
Population totale (milliers)	6 236	7 703	8 265	8 625	9 113	10 085	10 754	11 410
Croissance annuelle moyenne (%)	—	2,1	1,4	0,6	1,2	1,9	1,2	1,2
Pourcentage de la population au Canada	34,2	35,7	36,0	35,4	35,9	37,0	37,3	38,0
Canada								
Population totale (milliers)	18 238	21 568	22 993	24 342	25 353	27 297	28 847	30 007
Croissance annuelle moyenne (%)	—	1,5	1,3	1,2	0,7	1,4	1,1	0,8

Note : Les données de 1983 à 1987 sont des estimations basées sur le recensement de 1986.

D'une région à l'autre

Démographie et superficie selon les régions administratives du Québec, 1991 et 2000

Région administrative	Population		Superficie 2000 (km ²)	Densité (hab./km ²)	Variation		
	1991	2000 (%)			1991-2000		
Gaspésie — îles-de-la-Madeleine	108 503	101 144	1,4	20 240	5,0	-7 359	-6,8
Bas-Saint-Laurent	210 013	204 842	2,8	22 493	9,1	-5 171	-2,5
Saguenay — Lac-Saint-Jean	293 247	287 362	3,9	103 913	2,8	-5 885	-2,0
Québec	632 754	646 624	8,8	19 307	33,5	13 870	2,2
Chaudière-Appalaches	377 025	391 032	5,3	15 133	25,7	14 007	3,7
Mauricie — Bois-Francs	477 568	262 799	3,6	39 467	6,6	-214 769	-45,0
Estrie	275 069	289 595	3,9	10 522	27,4	14 526	5,3
Monterégie	235 894	1 317 413	17,8	11 393	115,6	1 081 519	458,5
Montréal	822 346	1 822 013	24,7	503	3 629,3	999 667	212,6
Laval	322 412	350 817	4,8	248	1 408,0	28 405	8,8
Lanaudière	343 203	397 911	5,4	13 371	29,7	54 708	15,3
Laurentides	392 006	469 462	6,4	22 295	21,0	77 456	19,8
Outaouais	291 531	319 721	4,3	33 696	9,5	28 190	9,7
Abitibi-Témiscamingue	155 871	152 893	2,1	65 377	2,3	-2 978	-1,9
Côte-Nord	105 872	102 353	1,4	294 758	0,3	-3 519	-3,3
Nord-du-Québec	37 290	39 390	0,5	844 449	0,0	2 100	5,6
Centre du Québec	—	222 283	3,0	7 027	31,5	222 283	—
Québec	7 080 604	7 389 137	100,0	154 192	4,8	297 050	4,2

Source : Statistique Canada. *Estimations de la population*, et Institut de la statistique du Québec (2002). *Le Québec en chiffres*.

7.2 La natalité et la fécondité

Au Québec, c'est surtout la baisse du taux de natalité qui explique le déclin de la population au début des années 80.

L'indice de fécondité est la synthèse des rapports entre le nombre de naissances selon l'âge de la mère et l'ensemble de la population féminine du même âge.

Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indice synthétique de fécondité, Québec, 1951-2001

Année	Taux par groupe d'âge* (pour mille femmes)							Indice synthétique de fécondité	Âge moyen à l'accouchement
	15-19**	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49		
1951	29,8	179,4	221,5	173,6	115,5	45,0	4,8	3,848	29,56
1961	32,1	202,6	221,1	159,0	98,2	38,0	3,8	3,774	28,92
1966	26,1	154,2	165,5	108,4	64,0	22,8	2,5	2,717	28,53
1976	21,1	102,0	139,3	71,1	22,6	4,5	0,3	1,805	27,32
1981	15,1	88,3	131,7	68,1	18,1	2,8	0,2	1,622	27,42
1986	14,5	69,5	110,6	58,3	16,7	2,4	0,1	1,360	27,51
1991	117,7	79,3	128,8	78,0	22,7	3,0	0,1	1,648	27,77
1995	17,2	72,0	115,5	81,4	25,5	3,8	0,1	1,577	28,10
1996	16,5	72,4	118,3	82,4	27,2	3,8	0,1	1,569	28,16
1998	14,7	63,7	108,1	78,6	26,3	4,1	0,1	1,478	28,35
1999(p)	14,2	60,9	106,0	78,4	27,4	4,0	0,1	1,456	28,47
2000(p)	13,3	59,7	103,7	78,5	27,1	4,3	0,1	1,434	28,54
2001(p)	13,2	57,8	106,5	83,9	28,9	4,4	0,1	1,474	28,70

* Les taux par groupe d'âge sont la somme des taux par année d'âge divisée par 5.

** Comprend les naissances des mères de 14 ans et moins.

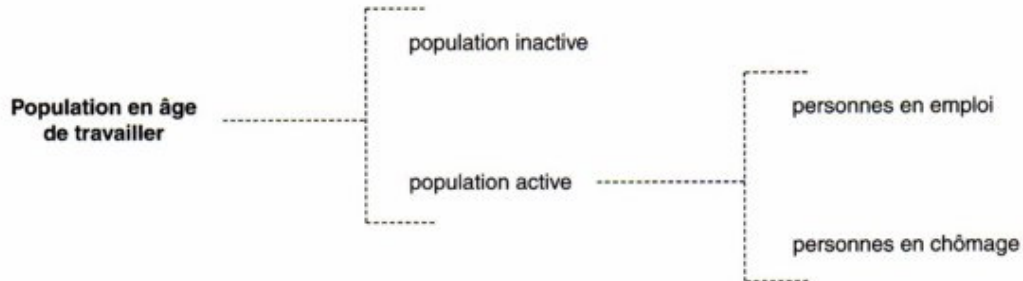
Source : Bureau de la statistique du Québec (2002). *La situation démographique*.

7.4 Migrations et le solde migratoire

Pour l'ensemble de la période d'après-guerre, plus d'un million de personnes sont entrées au Québec, mais à peine plus d'un demi-million d'entre elles y seraient restées. Les autres sont soit reparties dans leur pays d'origine, soit allées aux États-Unis ou dans les autres provinces canadienne.

7.5 La main-d'œuvre : la population active

La population active



Les définitions :

Population en âge de travailler (PAT), population active (PA), population inactive (PI), personnes en emploi (E) et personne en chômage.

Population en âge de travailler (PAT) : La population en âge de travailler est la population civile âgée de 15 ans et plus, résidant au Canada, excluant les personnes vivant dans des réserves indiennes, les pensionnaires d'établissements ainsi que les membres des Forces armées canadiennes. Elle peut être divisée en deux groupes : la *population active* et la *population inactive*.

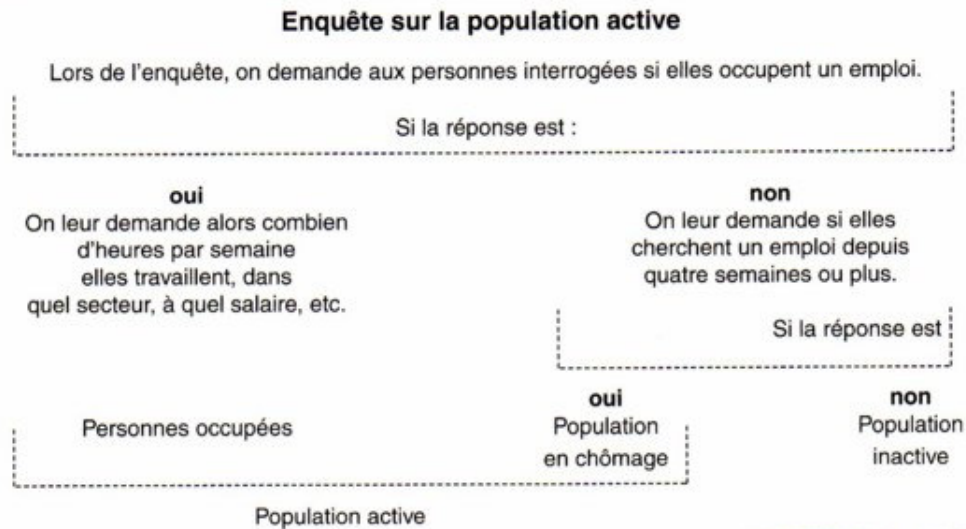
Population active (PA) : La population active correspond en gros à la main-d'œuvre; il s'agit des individus qui sont soit au travail, soit en chômage, et qui ont 15 ans et plus. En effet, au Canada, 15 ans est le seuil fixé pour être jugé appartenant ou pouvant appartenir au marché du travail, alors que d'autres pays l'établissent à 16 ans, comme c'est le cas aux États-Unis.

Population inactive (PI) : La population inactive représente l'ensemble des personnes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer et qui ne cherchent pas de travail rémunéré, comme les étudiants, les retraités, les personnes handicapées ou inaptes au travail et toutes les personnes qui choisissent délibérément de ne pas travailler.

Personnes en emploi (ou personnes occupées) (E) : Les personnes en emploi (ou occupées) sont les personnes qui occupent effectivement un *emploi rémunéré*, qu'il s'agisse d'un emploi à plein temps ou à temps partiel.

Personnes en chômage (ou chômeurs) (CH) : Un chômeur, au sens de Statistique Canada, est une personne sans emploi qui a activement recherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête.

L'enquête sur la population active



Les définitions : taux de chômage, taux d'activité, taux d'emploi et taux d'inoccupation.

Taux de chômage (TC) : Le taux de chômage représente le nombre de personnes qui sont sans emploi à un moment donné. On le calcule à partir du nombre de chômeurs (au sens de l'enquête de Statistique Canada), que l'on divise par le nombre de personnes dans la population active, et que l'on multiplie par cent pour cent ($CH/PA \times 100 \%$).

Taux d'activité (TA) : Le taux d'activité se définit comme le nombre de personnes faisant partie de la population active, divisé par le nombre d'individus faisant partie de la population en âge de travailler (15 ans et plus, avec les exclusions mentionnées plus haut), et multiplié par cent pour cent ($PA/PAT \times 100 \%$).

Taux d'emploi (TE) (auparavant appelé le rapport emploi/population) : Le taux d'emploi est le volume de l'emploi, divisé par le nombre de personnes comptabilisées dans la population de 15 ans et plus (population en âge de travailler), multiplié par cent pour cent ($E/PAT \times 100 \%$).

Taux d'inoccupation (TI) : Le taux d'inoccupation représente en quelque sorte le complément ou le contraire du taux d'emploi. Il s'agit du nombre de personnes qui ne sont pas en emploi, divisé par le nombre de personnes comptabilisées dans la population de 15 ans et plus (population en âge de travailler), multiplié par cent pour cent ($E/PAT \times 100 \%$). On peut également le voir comme le résultat de l'unité moins le taux d'emploi ($1 - TE$).

Les trois conditions pour être considéré comme un chômeur :

1. ne pas avoir d'emploi
2. être disponible pour en occuper un
3. avoir fait une recherche active d'emploi au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête.

7.6 Les différentes formes de chômage

Le chômage conjoncturel ou cyclique : au fur et à mesure que se succèdent les périodes d'expansion, de contraction, de récession, puis de reprise menant de nouveau à l'expansion, nous enregistrons des variations cycliques du chômage.

Le chômage frictionnel : imputable aux changements d'emploi, aux déplacements des personnes qui changent de région pour travailler ou encore, qui décident de se réorienter vers une nouvelle catégorie d'emploi.

Le chômage structurel : les compétences demandées par les entreprises ne correspondent pas à celles qui sont disponibles sur le marché du travail.

Le chômage saisonnier est généralement traité comme une forme particulière de chômage structurel : dans le sens que c'est la structure industriel de la région qui crée des activités qui ne s'exercent que pendant une période donnée de l'année. (Pêche, agriculture, tourisme, construction, exploitation forestière)

7.7 L'évolution du marché du travail

Le marché du travail au Québec, 1966-2002, en pourcentage

QUÉBEC				
Année	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux d'inactivité
1966	4,1	56,0	53,7	44,0
1967	4,5	56,4	53,8	43,6
1968	5,6	55,6	52,5	44,4
1969	6,1	55,9	52,5	44,1
1970	7,0	55,4	51,6	44,6
1971	7,3	56,0	51,9	44,0
1972	7,5	55,9	51,7	44,1
1973	6,8	57,6	53,7	42,4
1974	6,6	58,0	54,2	42,0
1975	8,0	58,5	53,8	41,5
1976	8,7	58,3	53,3	41,7
1977	10,3	58,9	52,9	41,1
1978	10,9	59,9	53,4	40,1
1979	9,6	60,2	54,4	39,8
1980	9,8	61,2	55,2	38,8
1981	10,3	61,4	55,1	38,6
1982	13,8	60,0	51,7	40,0
1983	13,9	60,8	52,3	39,2
1984	12,8	61,5	53,6	38,5
1985	11,8	62,1	54,8	37,9
1986	11,0	62,4	55,5	37,6
1987	10,3	63,3	56,8	36,7
1988	9,4	63,9	58,0	36,1
1989	9,3	64,0	58,1	36,0
1990	10,2	64,6	58,0	35,4
1991	12,0	63,6	56,0	36,4
1992	12,8	62,7	54,6	37,3
1993	13,2	62,3	54,1	37,7
1994	12,2	62,5	54,9	37,5
1995	11,3	62,2	55,2	37,8
1996	12,2	61,9	54,4	38,1
1997	10,4	65,9	55,6	33,1
1998	10,4	62,2	55,7	37,8
1999	9,3	62,8	57,0	37,2
2000	8,4	63,2	57,9	36,8
2001	8,7	63,6	58,0	36,4
2002	8,6	65,1	59,5	—

Source : Statistique Canada (diverses années). *Statistiques chronologiques sur la population active*, catalogue no 71-201, annuel, et *Moyennes annuelles de la population active*, catalogue no 71-529, hors série, annuel.

Résumé

Pour connaître l'évolution d'une population, il faut tenir compte de deux grandes tendances, soit l'accroissement naturel de la population, d'une part, et le solde migratoire, d'autre part. *L'accroissement naturel de la population* représente la différence entre les naissances et les décès; ces derniers sont déduits du nombre des naissances d'une année pour déterminer l'accroissement naturel de la population au cours d'une année. Le *solde migratoire* mesure l'écart entre les immigrants et les émigrants; le nombre des émigrants (les personnes qui quittent le Québec) est ainsi déduit de celui des immigrants (les personnes qui entrent au pays). On peut se représenter l'évolution de la population d'une année à l'autre de la manière suivante :

$$P_x = P_{(x-1)} + (N_x - D_x) + (I_x - E_x)$$

En d'autres termes, la population de l'année en cours (l'année x) est égale à la population de l'année précédente ($x - 1$) à laquelle on ajoute le solde des naissances moins les décès ($N - D$), de même que le solde migratoire, soit l'immigration moins l'émigration ($I - E$).

C'est surtout la baisse du taux de natalité qui explique le déclin de la population québécoise au début des années 80. Il faut remonter aux années 40 pour retrouver un nombre de naissances aussi bas, mais la population était alors d'environ la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le *taux de natalité*, soit le nombre de naissances pour 1000 habitants, a chuté de moitié au Québec, passant de 30 à 14 au cours de ces décennies. Ce taux est en fait l'un des plus faibles au monde : le Québec, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie sont au nombre des pays ayant les plus bas taux de natalité.

Il est préférable de rapporter le nombre de naissances au nombre de femmes qui sont en âge de procréer. Le *taux de fécondité* nous fournit le nombre de naissances pour 1000 femmes qui sont considérées comme en âge d'avoir un enfant, soit l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. Par ailleurs, l'*indice synthétique de fécondité* est la synthèse des taux de fécondité par âge des femmes de 15 à 49 ans, pour une année donnée.

Le *taux de mortalité*, soit le nombre de décès pour 1000 habitants, a connu une baisse importante en raison des progrès de la médecine notamment.

Il pourrait cependant augmenter dans les années à venir puisqu'une population qui vieillit a généralement des taux de mortalité plus élevés qu'une population jeune. En effet, le taux de mortalité ne tient aucunement compte de la structure par âge d'une population. La pyramide des âges au Québec se présente de plus en plus comme celle d'une population vieillissante.

Le solde migratoire contribue aussi à l'évolution de la population; il s'agit de la différence entre l'immigration (l'entrée de personnes) et l'émigration (la sortie de personnes). Le solde des migrations internationales est positif pour le Canada (plus d'entrées que de sorties) alors qu'il est négatif pour le Québec (plus de sorties que d'entrées).

Dans ce chapitre, nous avons aussi vu l'essentiel des concepts nécessaires à une bonne compréhension de l'évolution du marché du travail. Voici les principales définitions à retenir :

- *Population en âge de travailler (PAT)* : Population de 15 ans et plus, résidant au Canada, à l'exception des personnes vivant dans les réserves indiennes, des pensionnaires d'établissements et des membres des Forces armées canadiennes.
- *Population active (PA)* : Main-d'œuvre ou nombre d'individus au travail ou en chômage parmi la population de 15 ans et plus.
- *Personnes en chômage (ou chômeurs) (CH)* : Personnes sans emploi qui ont activement recherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête sur la population active.
- *Personnes en emploi (ou personnes occupées) (E)* : Personnes qui occupent effectivement un emploi, qu'il s'agisse d'un emploi à plein temps ou à temps partiel.
- *Taux d'activité (TA)* : Nombre de personnes faisant partie de la population active, divisé par le nombre d'individus faisant partie de la population en âge de travailler (15 ans et plus, avec les exclusions mentionnées plus haut), et multiplié par cent pour cent, soit :

$$PA/PAT \times 100 \%$$

- *Taux de chômage (TC)* : Nombre de personnes qui sont sans emploi à un moment donné. On le calcule à partir du nombre de chômeurs (au sens de l'enquête de Statistique Canada), que l'on divise par le nombre de personnes dans la population active, et que l'on multiplie par cent pour cent, soit :

$$CH/PA \times 100 \%$$

- *Taux d'emploi* (TE) (autrefois appelé rapport emploi/population) : Volume de l'emploi, divisé par le nombre de personnes comptabilisées dans la population de 15 ans et plus (population en âge de travailler), multiplié par cent pour cent, soit :

$$E/PAT \times 100 \%$$

- *Taux d'inoccupation* (TI) : Nombre de personnes qui ne sont pas en emploi, divisé par le nombre de personnes comptabilisées dans la population de 15 ans et plus (population en âge de travailler), multiplié par cent pour cent ($E/PAT \times 100 \%$). On peut également le voir comme le résultat de l'unité moins le taux d'emploi, soit :

$$1 - TE$$

- *Travailleurs découragés* : Personnes qui n'ont pas d'emploi, qui sont disponibles pour en occuper un, mais n'ont pas cherché d'emploi au cours des quatre dernières semaines ayant précédé l'enquête sur la population active *parce qu'elles pensaient qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles*.
- *Travailleurs additionnels* : Personnes qui, à la suite d'une amélioration de la situation sur le marché du travail, sont en quelque sorte incitées à rechercher un emploi, alors qu'elles avaient auparavant cessé de le faire en raison de la mauvaise conjoncture et du chômage trop élevé.

Rappelons également les définitions relatives aux types de chômage :

- *Chômage conjoncturel ou cyclique* : Chômage imputable aux fluctuations de la conjoncture ou du cycle économique.
- *Chômage frictionnel* : Chômage lié aux personnes qui changent d'emploi ou de région; il représente habituellement des périodes de chômage de courte durée.
- *Chômage structurel* : Chômage qui s'explique par la non-concordance des structures d'offre et de demande sur le marché du travail, que ce soit du point de vue professionnel, industriel ou géographique.
- *Chômage saisonnier* : Chômage relié aux variations saisonnières de certaines activités; il peut être considéré comme une forme de chômage structurel, en étant rattaché à une structure industrielle caractérisée par des activités proprement saisonnières.

Nous reviendrons sur le marché du travail québécois au chapitre suivant, où nous traiterons des formes de l'emploi et des catégories professionnelles.

L'évolution du marché du travail

Chapitre 8

Deux phénomènes ont marqué l'évolution du marché du travail :

- 1) l'entrée massive des femmes sur le marché du travail
- 2) la différenciation des formes d'emploi (emplois à temps partiel, occasionnels, intérimaires, sur appel)

8.1 Tertiariation

En Amérique du Nord plus de 70% de l'emploi se trouve dans les activités tertiaires.

Au Québec plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- 1) Le rôle important de l'État québécois et le grand nombre de personnes travaillant dans les secteurs public et parapublic.
- 2) La hausse de la productivité due au progrès technique dans certaines activités industrielles a également contribué à déplacer une partie de la main-d'œuvre.

- 3) Le processus d'urbanisation, la saturation d'un bon nombre de besoins matériels ainsi que la progression des catégories d'emploi professionnelles et techniques favorisent également la consommation de services divers

Il faut souligner que les activités de services aux entreprises ont des effets multiplicateurs plus importants que les services destinés aux particuliers.

Tertiaire moteur	Tertiaire de support
Exerce un effet d'entraînement sur une autre. En général, les services aux entreprises	En général le service aux individus.
Le secteur financier, les assurances, l'informatique, les grandes firmes internationales de services-conseils en gestion, en comptabilité ou en ingénierie, les universités et les centres de recherche.	Le commerce au détail, les services sociaux et l'administration publique.

8.4 La féminisation du marché du travail

Répartition de la main-d'œuvre par sexe.

1961		1996	
hommes	femmes	Hommes	femmes
73%	27%	55%	45%

Il y a une croissance relativement importante de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi total en particulier dans les secteurs de services, du commerce et de la distribution.

8.6.2 La mesure de disparités

La courbe de Lorenz

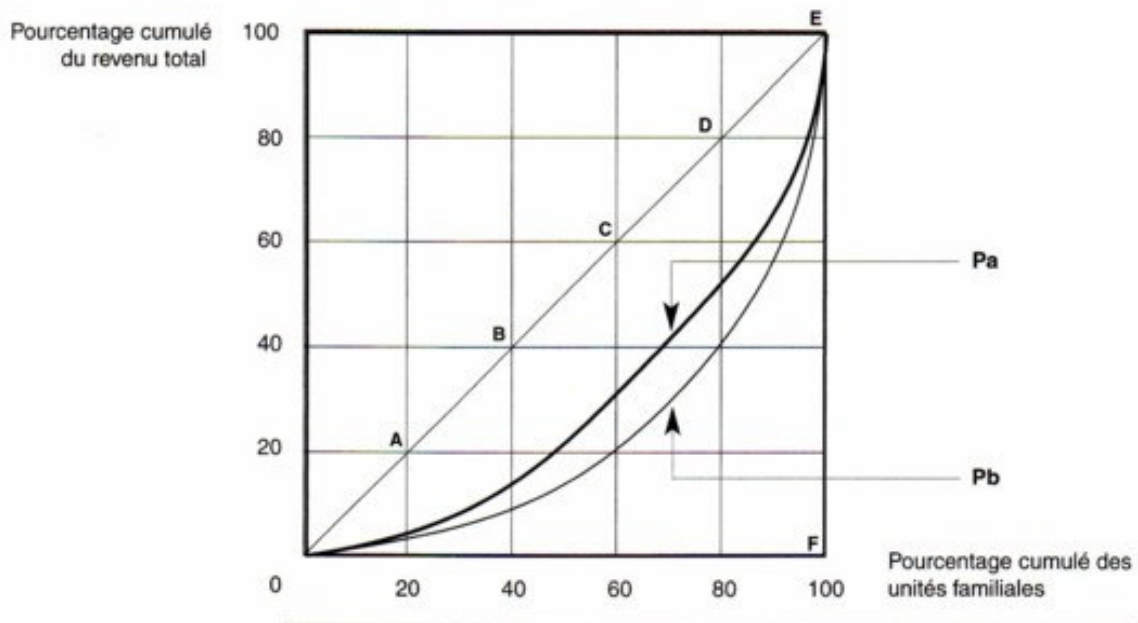
La courbe de Lorenz nous permet de traiter de la répartition des revenus entre les individus ou les ménages d'une région ou d'un pays donné et de déterminer s'il y a concentration des revenus entre les mains d'un petit nombre de personnes ou si, au contraire, les revenus sont répartis plutôt équitablement entre l'ensemble des individus ou des familles.

Répartition du revenu total par quintile au Canada, 1951-1996

Année	1951	1961	1971	1981	1986	1991	1996	Limites supérieures des quintiles de revenus en 1996
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
Quintile inférieur	4,4	4,2	3,6	4,6	5,1	4,7	4,6	16 478
Deuxième quintile	11,2	11,9	10,6	10,9	10,3	10,3	10,0	29 938
Troisième quintile	18,3	18,3	17,6	17,6	15,4	16,6	16,3	46 252
Quatrième quintile	23,3	24,5	24,9	25,2	24,5	24,7	24,7	69 943
Quintile supérieur	42,8	41,1	43,3	41,8	44,6	43,8	44,5	—
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	—

Source : Statistique Canada (diverses années), catalogues nos 13-207 et 13-207-XPB.

Courbes de Lorenz



Si le revenu national était réparti également entre les unités familiales, le premier quintile recevrait 20% du revenu, les deux premiers quintiles 40%, etc. On aurait alors une parfaite égalité dans la répartition des revenus, comme on a une droite parfaite sur le graphique.

Le coefficient de Gini représente le rapport entre la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la droite 0-E. Plus le coefficient est élevé plus mauvaise est la répartition des revenus.

Les inégalités

1) On considère qu'il est normal que les gens qui ont investi temps et argent dans une formation spécialisée ou un diplôme universitaire de haut niveau soient en quelque sorte récompensés pour leurs efforts, et qu'il y ait une certaine compensation pour les années de faibles revenus qu'ils ont dû s'imposer pour poursuivre leurs études.

2) Par ailleurs la population est plutôt d'accord avec le principe d'une certaine redistribution des revenus à l'intention des plus démunis.

Donc, répartition des risques associés au chômage, aux accidents de travail, assurer un certain niveau de vie ou certains services aux personnes handicapées.

Incidence des transferts et de l'impôt sur la répartition des revenus pour l'ensemble des unités familiales des différentes provinces canadiennes, 1997

Province	Revenus avant transferts		Revenu monétaire total		Revenu après impôts	
	Moyenne	Gini	Moyenne	Gini	Moyenne	Gini
Terre-Neuve	27 903	0,547	37 438	0,366	31 127	0,321
Île-du-Prince-Édouard	29 700	0,492	37 914	0,356	32 048	0,328
Nouvelle-Écosse	31 642	0,499	38 524	0,376	32 008	0,339
Nouveau-Brunswick	32 003	0,505	39 549	0,377	32 773	0,341
Québec	35 167	0,511	41 499	0,398	32 488	0,350
Ontario	46 092	0,482	52 072	0,399	41 793	0,362
Manitoba	37 751	0,490	43 556	0,389	35 132	0,350
Saskatchewan	35 059	0,495	40 921	0,389	32 714	0,344
Alberta	42 931	0,453	47 539	0,387	38 415	0,353
Colombie-Britannique	41 330	0,499	47 041	0,412	37 838	0,376
Canada	40 530	0,495	46 556	0,401	37 279	0,363

Source : Statistique Canada (1997). *Répartition selon la taille du revenu au Canada*, catalogue no 13-210-XPB.

Les seuils de pauvreté ou de faible revenu.

Statistique Canada le seuil de pauvreté à des niveaux où l'on consacre en moyenne 58,5% de son revenu, soit 20% de plus que la moyenne des gens, aux besoins essentiels : nourriture, logement et habillement.

Résumé

Au cours des dernières décennies, deux phénomènes, que nous pouvons associer à la tertiarisation sans cesse croissante de nos économies, ont marqué l'évolution du marché du travail : l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et la différenciation des formes d'emploi. La différenciation des formes d'emploi peut être liée à la flexibilité du travail. Quant à la participation des femmes sur le marché du travail, elle a accentué le développement des activités de services, et les activités de services ont pour leur part contribué à accroître la demande pour le travail des femmes. Les femmes se trouvent effectivement concentrées dans les activités de services.

Deux notions importantes méritent d'être retenues en ce qui concerne l'activité féminine :

- le *taux d'activité féminine*, qui est le pourcentage de femmes actives sur le marché du travail, c'est-à-dire en emploi ou en chômage, par rapport à l'ensemble des femmes.
- le *taux de féminité*, qui est le pourcentage de femmes par rapport à la population active totale (hommes et femmes) dans un secteur d'activité, une profession ou un pays.

En ce qui concerne la flexibilité du travail ou la différenciation des formes d'emploi, c'est-à-dire la croissance des emplois à temps partiel, occasionnels, intérimaires, sur appel et ainsi de suite, elle est clairement plus marquée dans le secteur des services que dans l'industrie manufacturière. Les femmes et les jeunes sont davantage touchés que les hommes. Nous pouvons donc faire des liens entre la progression des activités de services et des emplois féminins, et la différenciation des formes et statuts d'emploi. Nous ne reprendrons pas l'ensemble des tableaux ici, mais il convient de s'y référer pour bien se rappeler l'importance du travail à temps partiel et des autres formes d'emploi « atypiques ». Rappelons qu'une personne sur deux ne travaille pas à temps plein toute l'année au Québec, et que les femmes sont plus touchées que les hommes par cette situation.

Outre l'analyse détaillée des revenus, de la répartition des revenus et de l'incidence de la pauvreté, ce chapitre nous a fait connaître un certain nombre de concepts essentiels à l'analyse de ces questions. Ce sont essentiellement ces concepts que nous rappelons dans ce sommaire. Reprenons d'abord quelques définitions que nous avons vues précédemment.

L'un des principaux concepts utilisés pour évaluer le niveau de vie et la progression des revenus dans une société est le revenu personnel. Le *revenu personnel* renvoie au revenu perçu par les *particuliers*. Il s'agit de la somme de la rémunération versée aux salariés, des soldes et indemnités militaires, des revenus nets des exploitants agricoles provenant de la production agricole, des revenus nets des entreprises individuelles non agricoles (ou travailleurs autonomes) ainsi que des dividendes, intérêts et autres revenus de placement, auxquels il faut également ajouter les transferts que l'État peut verser à des particuliers (assurance-emploi, allocations d'aide sociale, etc.).

Lorsque nous parlons de revenus, nous nous intéressons non seulement aux revenus bruts ou revenus versés aux travailleurs, mais surtout à « ce qui reste » dans les poches des consommateurs. Le *revenu personnel disponible* représente précisément ce qui reste une fois que l'impôt et les autres transferts à l'État ont été déduits.

Le *revenu disponible réel* tient compte de l'évolution des prix dans l'économie puisqu'il nous permet d'éliminer l'effet trompeur des variations de prix de manière à pouvoir comparer l'évolution réelle du pouvoir d'achat des individus d'une année à l'autre. Le *revenu disponible réel par habitant* établit le montant correspondant pour chaque individu.

Dans une analyse de la répartition des revenus à l'échelle d'une société, nous classons généralement l'ensemble des ménages par quintile. En d'autres mots, nous distribuons alors l'ensemble des ménages en cinq groupes égaux, classés par ordre croissant de leurs revenus, des plus pauvres aux plus riches. Le premier quintile, ou quintile inférieur, regroupe les unités familiales ayant les revenus les plus faibles, alors que le quintile supérieur comprend les ménages ayant les revenus les plus élevés. En additionnant les revenus des unités familiales de chaque quintile, nous pouvons ensuite exprimer le revenu total de chaque quintile en fonction du revenu total de l'ensemble et avoir une meilleure idée de la répartition des revenus.

La courbe de Lorenz est une représentation graphique qui permet de mieux visualiser la répartition des revenus dans une région ou un pays. Pour dessiner la courbe de Lorenz, il faut reporter sur un graphique l'ensemble des points représentant les revenus des ménages en fonction de la distribution mentionnée plus haut, à savoir des revenus les plus faibles aux plus élevés. On reporte ainsi sur l'axe horizontal (axe des x) le pourcentage cumulé des ménages classés par ordre croissant des revenus et sur l'axe vertical (axe des y),

le pourcentage cumulé des revenus perçus par les différents groupes classés précédemment. On représente ainsi sur la courbe le pourcentage du revenu total perçu par les 5 % les plus pauvres, les 10 % les plus pauvres, les 20 % les plus pauvres et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on arrive aux plus riches. Plus la courbe se rapproche de la diagonale, plus la distribution des revenus est égalitaire. À l'inverse, plus la surface entre la courbe et la diagonale est grande, plus les revenus sont distribués de manière inégalitaire (revoir graphique 8.1).

Pour terminer, revenons sur quelques définitions concernant la pauvreté, un phénomène qui, comme nous l'avons vu, prend des dimensions importantes au Québec, et en particulier dans certains quartiers de la ville de Montréal. Il faut par ailleurs se rappeler que la pauvreté touche certains groupes en particulier : les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

Les seuils de pauvreté ou de faible revenu généralement utilisés sont ceux qu'établit Statistique Canada. Ils sont fixés à des niveaux où l'on consacre en moyenne 58,5 % de son revenu, soit 20 % de plus que la moyenne des gens, aux « besoins essentiels » : la nourriture, le logement et l'habillement. Ces seuils varient selon la taille du ménage et de la ville ou de la collectivité où l'on habite. Les expressions « seuil de faible revenu » et « seuil de pauvreté » sont souvent utilisées sans distinction et considérées comme équivalentes. Ajoutons que la notion de pauvreté est une notion *relative*, puisqu'elle renvoie à des normes sociales, à ce que la moyenne des gens dépensent ou consomment. Un ménage pauvre ou à faible revenu est un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté, alors que le revenu d'une famille « non pauvre » est supérieur au seuil de la pauvreté. La même chose vaut pour les personnes seules, les seuils variant encore là selon le lieu où l'on habite.